

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01561 Numéro SIREN : 479 140 246 Nom ou dénomination : ODESSA CONCEPT
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2021 sous le numéro de dépôt B2021/002250

N° 2065 bis-SD

2015

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

a	b
Montant global des distributions payées par la société elle-même	prélevé par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages accordés par la société ne désignant pas les bénéficiaires (y compris les dividendes)	c
Montant des prêts avancés, ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
	e
Montant des distributions aux créanciers ou autres personnes visées en (a)	f
(a) à l'exception des versements	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'imposition de 40% prévu au 2 ^e alinéa de l'article 156 du CGI	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'imposition de 40% prévu au 2 ^e alinéa de l'article 156 du CGI	j
Montant des revenus répartis	Total (a à h)

G. RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Fourles SARL : Sont ainsi versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, durant ou non, despo, del, à titre de traitements, émoluments, indemnités, rejets, emoluments honoraires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Non, je ne suis pas de bonne et qualité (art. 48-1 a 6 ans. III du CG.)

* SAGEL pour les associés.

* IEP : les élèves infirmes
 * ISE : les élèves souffrant de handicap du commandement
 * SEP : les élèves propriétaires de navires, associés et
 garants du département.

Forme de papiers exclus	Année à la quelle le travailleur possédant la certification a été affecté	à titre de travailleurs, employés et indemnisés non prenant droit	à titre de force de représentation, de mission et de doublement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés à l'art. des colonies 5 et 6
		Indemnités indivisibles	Remboursements	Indemnités intégrales
				Remboursements

1 2 3 4 5 6 7 8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre):

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS : ce cadre est insuffisant, écrire sur une feuille supplémentaire

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Mort et ont été saisis, l'attribution faite des sommes comprises dans les DSV et dans les chèques approuvés, le contrat et les modalités types.¹¹

145,67 restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

Réteg : « agents d'importations de commissions et de courtages ».

4.1.1 Compétences sur les VLT de l'exercice

MALTRAITANCE AU COURS DE L'EXERCICE

MAJORITY RESTARTS REPORTER

Entreprise de l'entité : ODESSA COMMERCE Neant
 Adresse : 925, Avenue de la Liberté de 19145-1945 83000 Toulon
 SIREN : 479146246 000022
 Exercice clos le : 12 Durée de l'exercice : 12

		Exercice N° 2019		
		82	Amortissements/Provisions	
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations corporelles { Land, commercial * Autres * }	1	32	
		2	33	
	Immobilisations corporelles *	3	330	
	Immobilisations financières *	40	342	
		1 222	1 222	
	Total I	4	1 222	
	Immobilisations financières en cours de production *	5	332	
		6	332	
	Immobilisations financières en cours de production *	7	332	
		350	350	
ACTIF CIRCULANT	Crédits à recevoir { Clients & comptes rattachés * Autres * }	8	34	
		9	34	
	Crédits à recevoir de placement	10	35	
	Crédits à recevoir	11	36	
	Crédits à recevoir	12	36	
	Total II	13	350	
	Total général (I + II)	14	2 662	
	PASSIF			
	CAPITAUX PROPRES	Capital	15	125 000
		Capital	16	125 000
Capital		17	125 000	
Capital		18	125 000	
Capital		19	125 000	
Capital		20	125 000	
Capital		21	125 000	
Capital		22	125 000	
Capital		23	125 000	
Capital		24	125 000	
DETTES	Dettes à long terme	25	149 000	
	Dettes à long terme	26	149 000	
	Dettes à long terme	27	149 000	
	Dettes à long terme	28	149 000	
	Dettes à long terme	29	149 000	
	Dettes à long terme	30	149 000	
	Dettes à long terme	31	149 000	
	Dettes à long terme	32	149 000	
	Dettes à long terme	33	149 000	
	Dettes à long terme	34	149 000	
RECAPITULATIF	Total I	35	24 167	
	Total II	36	24 167	
	Total III	37	24 167	
	Total général (I + II + III)	38	2 662	
	RECAPITULATIF	Capital	39	26 703
		Capital	40	26 703
		Capital	41	26 703
		Capital	42	26 703
		Capital	43	26 703
		Capital	44	26 703
Capital		45	26 703	
Capital		46	26 703	
Capital		47	26 703	
Capital		48	26 703	

[illegible]

Copyright © 2004 by John Wiley & Sons, Inc. All rights reserved. This book is registered at the Copyright Clearance Center, Inc., 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923. Organizations in the U.S. who are also registered with the Copyright Clearance Center may therefore copy material (beyond the limits permitted by sections 107 and 108 of U.S. copyright law) subject to payment to CCC of the per copy fee of \$12.00, Code 0007-1226/2004 \$12.00. This consent does not extend to multiple copying for promotional or commercial purposes. ISI Tear Sheet Service, 3501 Market Street, Philadelphia, PA 19104, USA, is authorized to supply single copies of separate articles for private use only. Organizations authorized by the Copyright Licensing Agency may also copy material subject to the usual conditions. For all other use, permission should be sought from John Wiley & Sons, Inc.

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGEP N° 2035-FSD 2019

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement ou indirectement 10 % du capital de la société :Z (1) ☐

N° de la société : 21422019
 Dénomination : IDESSA CONCEPT
 Adresse : 445, Av. de la Liberté 06105 / RS / 1645
 Code postal : 83000 Ville : Toulon

SIREN : 479146240

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I. CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

N° de la société : SARL Dénomination : AMI PROMOTEUR
 N° de la société : 190703212 N° de parts ou d'actions : 54
 Adresse : 48, Av. de la Liberté, 83000 Toulon

N° de la société : SPA Dénomination : EURCIA TRUST
 N° de la société : 4A N° de parts ou d'actions : 128
 Adresse : 4A, Via Giuseppe Colombo, 10128 TORINO Italie

N° de la société : Dénomination :
 N° de la société : N° de parts ou d'actions :
 Adresse :
 Adresse : Commune :

N° de la société : Dénomination :
 N° de la société : N° de parts ou d'actions :
 Adresse :
 Adresse : Commune :

II. CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

N° de la société : Dénomination :
 N° de la société : N° de parts ou d'actions :
 Adresse :
 Adresse : Département :

N° de la société : Dénomination :
 N° de la société : N° de parts ou d'actions :
 Adresse :
 Adresse : Département :

N° de la société : 06105 / RS / 1645

⑦

FISCALES ET PARTICIPATIONS

DOGP N° 2033-GSD 2019

N° de l'entreprise :

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement ou indirectement 10 % en capital :

(1)

N° de l'entreprise :

Entreprise : 31 12 2019 COFFEE 100 000 000
 Adresse : 405, Av. de la Vierge - 26180 945
TELLON

SIREN : 129 146 246

1. NOUVEAU TOTAL DE TITRES LIÉGÈRES PAR L'ENTREPRISE :

N° de l'entreprise : SAS 495995886 100
 Nom : SA Avance ou l'abbe de Toulou
 Adresse : TELLON TELLON

N° de l'entreprise : TELLON TELLON TELLON
 Nom : TELLON TELLON TELLON
 Adresse : TELLON TELLON TELLON

N° de l'entreprise : TELLON TELLON TELLON
 Nom : TELLON TELLON TELLON
 Adresse : TELLON TELLON TELLON

N° de l'entreprise : TELLON TELLON TELLON
 Nom : TELLON TELLON TELLON
 Adresse : TELLON TELLON TELLON

N° de l'entreprise : TELLON TELLON TELLON
 Nom : TELLON TELLON TELLON
 Adresse : TELLON TELLON TELLON

N° de l'entreprise : TELLON TELLON TELLON
 Nom : TELLON TELLON TELLON
 Adresse : TELLON TELLON TELLON

N° de l'entreprise : TELLON TELLON TELLON
 Nom : TELLON TELLON TELLON
 Adresse : TELLON TELLON TELLON

N° de l'entreprise : TELLON TELLON TELLON
 Nom : TELLON TELLON TELLON
 Adresse : TELLON TELLON TELLON

N° 2033-F-SD - (SONC-DGP) - Janvier 2019

« ODESSA CONCEPT »

Sarl au Capital de 125 000 €

Espace Victoire – 925, Avenue de la Victoire - 83000 TOULON

RCS TOULON - 479 140 246 - 2006 B 01561

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt sept juin, à onze heures,

Les associés de la société « ODESSA CONCEPT » se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques DELRIEU, gérant.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les associés présents.

Monsieur le président constate que les deux seuls associés, qui représentent la totalité des parts composant le capital social, sont présents ou représentés.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- le rapport de la gérance sur l'exercice écoulé,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours francs avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice,
- approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion,
- affectation des résultats,
- approbation des conventions visées par l'article 223-19 du code de commerce,
- questions diverses.

Puis elle donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu le rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir constaté que l'exercice se traduit par un déficit de 88,86 €, décide d'affecter ce montant au compte report à nouveau, qui devient égal à -- (149 100,61) €.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Dividendes distribués
	éligibles à l'abattement de 40 %	éligibles à l'abattement de 40 %
	total	par part
31/12/2016	NEANT	NEANT
31/12/2017	NEANT	NEANT
31/12/2018	NEANT	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale constate que le gérant n'a pas perçu de rémunération sur l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal signé par la gérance.

« ODESSA CONCEPT »

Sarl au Capital de 125 000 €

Espace Victoire – 925, Avenue de la Victoire - 83000 TOULON

RCS TOULON - 479 140 246 – 2006 B 01561

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS

WISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Chers Associés,

En application des dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous vous demandons de bien vouloir statuer sur ce rapport.



La gérance

« ODESSA CONCEPT »

Sarl au Capital de 125 000 €

Espace Victoire - 925, Avenue de la Victoire - 83000 TOULON

RCS TOULON - 479 140 246 - 2006 B 01561

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons, ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau joint (annexe 1) qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau compte de résultat (annexe 2) regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent.

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires néant, compte tenu de la mise en sommeil de notre société. Le résultat comptable se traduit par un déficit de 236,46 €.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans l'immédiat, nous avons remis la société en activité depuis le 30/08/2018, et acquis la totalité des actions de la SAS « ACHR ».

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien n'est à signaler sur ce point.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Nous n'avons rien à signaler à ce titre.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre gérance.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de 88,86 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte report à nouveau.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués éligibles à l'abattement de 40 % total	Dividendes distribués éligibles à l'abattement de 40 % par part
31/12/2016	NEANT	NEANT
31/12/2017	NEANT	NEANT
31/12/2018	NEANT	NEANT

REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous vous signalons qu'aucune rémunération de gérance n'a été versée au cours de l'exercice écoulé.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La Gérance

